

FORMULAIRES A TRANSMETTRE AU FIL DE L'EAU / DE MANIERE HEBDOMADAIRE A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

bonusveloo@epn-agglo.fr

Formulaires et pièces à transmettre également possible depuis :

<https://www.evreuxportesdenormandie.fr/>

Commerçant Partenaire : _____

Prix de vente total du vélo / des vélos (en € TTC pour les particuliers et € HT pour les entreprises) avant application de l'aide *Bonus Véloo* :

Dispositif(s) appliqué(s) :

Pour les particuliers

1. Vélo deux roues avec ou sans assistance électrique :
 - 25% du prix TTC limité à 400 €,
 - Ou,**
 - 35% du prix TTC limité à 600 € (uniquement étudiants, demandeurs d'emploi, ou habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville d'Evreux, à savoir La Madeleine, Nétreville et Navarre – vérifier les adresses de domicile pour statuer sur l'éligibilité <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/27229#>)
2. Vélos deux roues pour enfants :
Quantité vélo(s) vendu(s) (1, 2, ...) : _____
 - 25 % du prix TTC limité à 100 € / vélo.
3. Vélo bi ou tri porteur (une seule aide par foyer fiscal) :
 - 25% du prix TTC limité à 600 €.

Nota :
Les aides n°1
et n°2 sont
cumulables

Pour les Professionnels

4. Vélos classiques deux roues avec ou sans assistance électrique (limités à 10 unités) :
Quantité vélo(s) vendu(s) (1, 2, ...) : _____
 - 25% du prix HT limité à 400 € / vélo.
5. Vélos bi ou triporteur, ou vélo cargo et remorques (limités à 5 unités) :
Quantité vélo(s) vendu(s) (1, 2, ...) : _____
 - 25% du prix HT limité à 900 € / vélo.

Aide financière demandée par le Partenaire : _____ €

Nous vous remercions de bien vouloir joindre les justificatifs de cette demande.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Dossier n° : _____ Réceptionné le : _____

Accepté

Retourné incomplet / mal renseigné
 Autres motifs

Refusé Non résidant EPN
 Vélo non homologué
 Facture antérieure au partenariat
 Autre : _____

Fait le : _____

Le Commerçant Partenaire

Prénom, nom

Signature/Cachet de l'entreprise

Rappel des justificatifs à fournir avec le présent formulaire :

Pour les particuliers :

- Le présent formulaire de demande *Bonus Vélooo* dûment complété.
- Une facture d'achat au nom et à l'adresse du demandeur. La facture d'achat doit être datée de l'année 2020, entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.
- Un justificatif de domicile du demandeur. La personne doit résider sur le territoire d'EPN.

Et, le cas échéant,

- Une copie du livret de famille dans le cas d'une (plusieurs) demande(s) supplémentaire(s) pour les vélos d'enfants.
- Pour les profils particuliers de clients qui peuvent bénéficier du taux majoré de 35% plafonné à 600€ :
 - Un justificatif de la situation de demandeur d'emploi ou d'étudiant.
 - Pour les résidents de l'un des 3 Quartiers Prioritaires de la Ville d'Evreux, vérifier l'éligibilité du client à partir de son adresse précise et du site web suivant :
<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/27229#>
Le régime d'octroi de l'aide à 35% est proposée uniquement si l'adresse du client figure dans les polygones bleus de délimitation très précise des 3 Quartiers Prioritaires de la Ville d'Evreux.

Pour les professionnels et les associations :

- Le présent formulaire de demande *Bonus Vélooo* dûment complété.
- La copie de la ou des factures d'achat permettant d'identifier le ou les vélos achetés avec leur prix HT et TTC.
- Une pièce d'identité du chef / de la cheffe d'entreprise ou du représentant légal / de la représentante légale.
- L'extrait du registre du commerce et des sociétés (formulaire Kbis) de moins de 3 mois.

- Pour le cas d'un exercice libéral individuel :
 - L'avis d'imposition à la taxe professionnelle de moins d'un an justifiant de l'activité professionnelle, ou en cas d'installation récente :
 - le numéro de SIRET / SIREN, ou,
 - le numéro d'inscription au tableau de l'Ordre, ou,
 - une feuille de soin portant mention du « pavé d'identification » du professionnel de santé.

 - Pour le cas d'exercice en société, au sein d'une association, en structure hospitalière ou médico-sociale :
 - l'avis d'imposition à la taxe professionnelle de moins d'un an justifiant de l'activité professionnelle, ou,
 - l'extrait du registre du commerce et des sociétés (formulaire Kbis) de moins de 3 mois, ou,
 - la déclaration d'existence de l'association délivrée par la Préfecture portant mention de son activité, ou,
 - un justificatif provenant de l'URSSAF justifiant l'activité professionnelle de la structure.

Toute l'équipe Vélooo vous remercie de votre collaboration !